

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2022****OBJET DE LA DELIBERATION : VANNE AUTOMATIQUE AUX MARMITES
Mise en place d'une vanne de régulation au PK 14,3 Branche Principale du canal du
Forez Commune de ST MARCELLIN EN FOREZ au lieu-dit les Farges**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents et 1 membre représenté par pouvoir accordé, soit au total 11 membres votants à savoir :

Présents :

1-	Mme BROSSE Chantal	12-
2-	M. CHAZAL Jacques	13-
3-	M. COUCHAUD Patrice	14-
4-	M. DALBEGUE Gérard	15-
5-	M. FRECON Laurent	16-
6-	M. FRECON Sébastien	17-
7-	M. PALIARD Rambert	18-
8-	M. REBOUX Georges	
9-	M. REVELLE Yves	
10-	M. VERNET Gérard	
11-		

**Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves – Mme BRUEL Nicole - M. CHARRETIER Nicolas –
Mme DARFEUILLE Marianne - M. LARDON Eric – M. OGIER Yvan – M. SANIAL Jean****Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme Chantal BROSSE****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges****La réunion est présidée par Mme Chantal BROSSE, 1^{ère} Vice-Présidente en l'absence de M. le Président Jean-Yves BONNEFOY.**

Madame la Vice-Présidente rappelle que par délibération du 14 décembre 2021, les membres du Comité ont validé le lancement du projet de Mise en place d'une vanne de régulation au PK 14,3 de la branche principale du canal du Forez sur la Commune de ST MARCELLIN EN FOREZ au lieu-dit Les Farges.

A ce jour, l'opération est évaluée à 404 500 € HT car il a été nécessaire entre autres de prévoir la réalisation d'un by-pass. En effet, les travaux nécessitent 5 semaines de mise à sec et on ne peut pas faire plus de 3 semaines de chômage au niveau du site des Marmites, ce qui a engendré une plus-value sur le montant initial de l'opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20221216-C04-20221216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

Le financement acquis à ce jour représente 70% de 299300 € HT et il reste à financer 105200 € HT. (19 000 € de révision de prix sur l'ensemble du projet, 83 000 € by-pass, 1500 € SPS, 1700 € frais administratifs de publicité). Une demande de subvention complémentaire a été déposée auprès de l'Etat basée sur une enveloppe de 105 200 € HT. Cependant, l'obtention de ce financement complémentaire n'est pas certain.

Ouï, cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide de lancer les travaux de mise en place d'une vanne automatique aux Marmites au PK 14,3 de la Branche Principale du Canal au lieudit les Farges à ST MARCELLIN EN FOREZ même si toutes les subventions ne sont pas acquises,
- Donne délégation à son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 16.12.2022

Pour Le Président du S.M.I.F.,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Chantal BROSSE

